

INDÉPENDANCE OU NÉO-COLONIALISME

Kanaky : l'indispensable dialogue

Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes (autodétermination) est le principe du droit international selon lequel chaque peuple devrait disposer du choix libre et souverain de déterminer la forme de son régime politique, indépendamment de toute influence étrangère. Qu'en est-il pour le peuple kanak ?

Le territoire kanak La Nouvelle-Calédonie est composée d'une île principale de 400 kilomètres de long, la Grande Terre, avec un axe montagneux appelé « Chaîne centrale » dominée au nord par le mont Panié (1628m) et au sud par le mont Humboldt (1618m). Elle comprend aussi les îles Loyauté situées à l'est et un vaste réseau d'îlots et de récifs inhabités.



Histoire d'une colonisation

Les populations kanakes peuplent l'archipel depuis plus de 3000 ans. Ce territoire d'Océanie a été découvert en 1774 par James Cook. Inquiet de l'expansion britannique, Napoléon III s'empare du territoire le 24 septembre 1853. Sans autre objectif, le premier bagne ouvre en 1864 sur l'île Nou, suivi d'autres implantations de centres pénitentiaires ruraux. Des terres occupées par les Kanaks sont spoliées au profit des activités agricoles des bagnards et leur sont attribuées pour s'installer à la fin de leur peine, par exemple aux Kabyles déportés lors de la révolte de 1872 en Algérie. Par contre, les 4000 communards déportés, dont Louise Michel, ont quitté les îles. Pour cela, les populations kanakes, qui vivaient de cultures irriguées, en terrasse, sont cantonnées dans des réserves restreintes : elles sont des « sujets français » gérés par le code de l'indigénat¹ ; à Grande Terre, leurs réserves ne représentent que 8% du territoire. En 75 ans, la démographie kanake s'effondre d'au moins 80 % (maladies, dénatalité, répression des révoltes, alcool). Les arrivées pénitentiaires cessent en 1897 et le bagne ferme en 1924. En 1946,

le régime de l'indigénat est aboli et l'ensemble des Kanaks accèdent à la citoyenneté. Il a fallu attendre 1957 pour que la première élection au suffrage universel intégral soit organisée en Nouvelle-Calédonie, et 1962 pour voir le premier bachelier kanak.

Peuplement cosmopolite de la Nouvelle-Calédonie

Les personnes recensées en 2019 ont défini leurs origines : les Kanaks représentent 41,21% de la population totale ; les Européens pour 24,13% sont divisés traditionnellement en trois catégories d'origine française : les *Caldoches* descendants d'Européens historiques, anciens bagnards ou de colons libres, souvent métissés, les habitants issus d'une immigration datant de la deuxième moitié du 20^{ème} siècle, appelés *Métros*, *Zoreilles* ou *Zor'* et les *Pieds-noirs* venus s'installer dans l'archipel après les indépendances des pays du Maghreb (1950-1960). Ensuite, 11,33 % des résidents se définissent comme métis, avec parfois une ascendance européenne ou issus de mélanges avec les populations mélanésiennes, asiatiques, polynésiennes ou bien les descendants des transportés (bagnards de droit commun), des relégués (petits délinquants) ou encore des musulmans algériens. Puis, 9,55% des personnes ont coché la case « Autres » en souhaitant se définir simplement comme « Calédoniens », refusant d'être enfermés dans une définition ethnique de leur identité. Enfin, les Wallisiens et Futuniens, issus d'un véritable exode depuis 1950 représentent 8,3% de la population auxquels s'ajoutent 2,65% issus des différents groupes asiatiques historiques (Indonésiens, Vietnamiens, Chinois, Tahitiens Ni-Vanuatu) descendants d'une main-d'œuvre venue à partir de la fin du 19^{ème} siècle pour travailler dans les cafésières ou les mines.

Le cosmopolitisme, s'il est une richesse, a une forte dimension politique et la composition ethnique du collège électoral est un enjeu majeur du référendum, les indépendantistes étant principalement Kanaks, les autres origines votant plutôt loyaliste. D'autre part, l'attractivité économique favorise une immigration importante. Enfin, cela provoque des conflits ethniques (Saint-Louis 2001-2004).

Des révoltes et un accord de décolonisation bafoué

Les Kanaks n'ont jamais accepté la colonisation. La première grande révolte (1878) a été menée par



le grand chef Ataï ; il a eu la tête tranchée et emmenée en métropole ; elle a été rendue à sa famille en 2014. Cette révolte sera suivie par nombre d'autres réclamant l'indépendance. La révolte, de 1970 à 1989, a été marquée par l'assassinat par l'armée française d'Eloi Machoro puis le massacre de la grotte d'Ouvéa, suivi de l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de Yeiwene Yeiwene. Les accords de Nouméa signés en 1998 entre le gouvernement de Lionel Jospin, les indépendantistes et les loyalistes, après ceux de Matignon négociés par Michel Rocard en 1988, prévoyaient la mise en place d'une décolonisation sur 20 ans, avec trois consultations des populations au cours desquelles de nombreuses irrégularités furent constatées par les observateurs des Nations-Unies ; de plus, elles ont été largement boycottées et n'ont pas permis d'obtenir un vote en faveur de l'indépendance. Malgré cela, les accords successifs prévoient l'obtention de l'indépendance de la Kanaky comme seule alternative envisagée au processus de décolonisation. Considérant que les référendums (2018, 2020 et 2021 en pleine crise du covid) n'aboutissent pas, le Président Macron décide en juillet 2023, la fin des accords signés en 1998 : c'est un recul de 36 ans et un retour en force de la colonisation française. Les déplacements en février 2024 du Ministre de l'Intérieur et du Garde des Sceaux sont perçus comme une provocation par le peuple Kanak et donnent lieu à de violentes émeutes. L'Assemblée nationale a adopté le 15 mai, le projet de loi constitutionnelle « portant modification du corps électoral pour les élections au congrès et aux assemblées de province de la Nouvelle-Calédonie ». Ce texte, contesté par les indépendantistes, provoque de graves violences et Nouméa est soumise à un couvre-feu. Depuis le nombre de blessés et de morts augmente. Le 23 juillet 2023 les élus indépendantistes Robert Xowie, Sénateur, et

Emmanuel Tjibaou, devenu Député lors des élections du 7 juillet dernier, premier député Kanak à siéger depuis 1986, demandent à l'État une position claire sur l'annulation du projet de dégel du corps électoral aux scrutins provinciaux suspendu en juin par le Président de la République ; en réponse, le jeudi 25 juillet les quatre parlementaires calédoniens des deux bords ont été reçus à l'Élysée ; c'est une première étape avant la reprise d'un dialogue politique espérée en septembre.

Les causes de ce refus de la décolonisation

Le sous-sol de la Kanaky est riche en nickel et son économie se cantonne aux mines gérées par des multinationales comme Koniambo Nickel SAS ou Prony Ressources Nouvelle Calédonie. Ce nickel, dont la Kanaky est le quatrième gisement mondial, est de très bonne qualité et nécessite peu de traitement, par rapport aux autres mines de la planète. Il faut souligner que rien n'a été fait pour permettre à l'économie locale de se développer. Ainsi, la France a maintenu une économie dépendante, fragile, très polluante et gourmande en électricité.

Par ailleurs, la France est le deuxième pays en termes de surface du domaine maritime. Sans la Kanaky, elle passerait à la 101^{ème} place des surfaces maritimes. De plus, les fonds marins ont été peu sondés et cela laisse l'espoir de nouvelles ressources à exploiter (ferro-nodules, gaz, pétrole).

Une troisième raison est la stratégie militaire fantasmée de « l'axe indo-pacifique » qui veut contrer l'influence croissante de la Chine sur le Pacifique. Depuis l'été 2023, une base aérienne équipée de cinq rafales et de toute l'infrastructure dédiée a été installée, la base militaire maritime a été transformée en base en eau profonde ce qui implique la destruction de la barrière de corail et une académie militaire a été ouverte.

Colonie de Nouvelle-Calédonie ou Kanaky indépendante ?

Pourquoi les quelques Kanaks qui arrivent péniblement à des postes dans la fonction publique sont-ils systématiquement déplacés sur des postes en métropole ? Pourquoi les fonctionnaires nommés en Nouvelle Calédonie sont-ils tous des Métros ? Pourquoi Christian Tein, leader indépendantiste et porte-parole de la Cellule de coordination des actions de terrain, mis en détention provisoire, est-il incarcéré à Mulhouse ?

L'accord de Nouméa, signé par le gouvernement français avec les indépendantistes et les loyalistes se définit comme un « accord de décolonisation » qui reconnaît les Kanaks comme un peuple colonisé. Son objectif est d'aboutir à une souveraineté fondée sur un projet de « destin commun » pour ceux qui sont depuis longtemps en Nouvelle-Calédonie. Cet accord crée également des corps électoraux spécifiques avec une liste restrictive pour le vote au référendum qui exclut les Métros arrivés après 1994. « La décolonisation est le moyen de refonder un lien social durable entre les communautés qui vivent aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie... Le présent est le temps du partage, par le rééquilibrage. L'avenir doit être le temps de l'identité, dans un destin commun... » Les élus indépendantistes demandent actuellement la reprise du dialogue « On ne peut pas reconstruire un pays tant que les discussions ne seront pas faites ».

La Paix passe irrémédiablement par la décolonisation et le dialogue.

Marie-Christine Delavergne

¹ Mis en place en Algérie dès 1834, le Code de l'indigénat est une loi de 1881 qui s'applique à l'ensemble de l'empire colonial français à partir de 1887

GAZA

Entre massacres et extension de la guerre

A Gaza, les destructions, les morts et la désolation sont immenses. L'engrenage des hostilités et des offensives armées depuis le 7 octobre est exponentiel et l'on ne voit pas, à ce jour, comment une issue pacifique pourrait être trouvée. Pourtant il le faut : comment mettre fin aux massacres et éviter une extension de la guerre ?

EN SAVOIR PLUS

• « Palestine, un peuple qui ne veut pas mourir » - d'Alain Gresh, Éd. Les Liens qui libèrent (2024).

C'est la guerre la plus longue de l'histoire d'Israël, plus longue que celle qui avait opposé le jeune État aux pays arabes après sa création en mai 1948 ; elle s'est déjà étendue au Liban et au Yémen et elle risque de devenir une guerre régionale. C'est le but de Nétanyahou qui sabote toutes les tentatives d'accord de cessez-le-feu à Gaza, au mépris de la vie des otages israéliens, dans sa volonté de maintenir son contrôle sur le territoire et de voir le conflit s'étendre à l'Iran.



Pire que la seconde guerre mondiale

Le niveau des destructions à Gaza est sans précédent. Plusieurs déclarations, dont celle de Josep Borrell¹, le haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, ont comparé le sort de Gaza à celui des villes allemandes bombardées par les Alliés durant la Seconde guerre mondiale.

Un rapport du quotidien américain *Wall Street Journal* révélait, dès décembre 2023, après moins de trois mois de guerre, que 70 % des habitations de Gaza avaient été détruites dans ce que l'expert américain Robert Pape, politologue à l'université de Chicago qui a travaillé sur l'histoire des bombardements aériens, présente comme « l'une des campagnes de châtimement de civils les plus intenses de l'histoire. Le nom de "Gaza" va entrer dans l'histoire au même titre que Dresde [Allemagne] et d'autres villes célèbres qui ont été bombardées ». Ce niveau inégalé de destruction est qualifié d'urbicide par les Nations Unies.

Un nombre de victimes colossal : plus de 40 000 morts

Alors que le chiffre de 40 000 morts a été franchi – plus personne ne le conteste sinon pour dire qu'il est sous-estimé – soit 2 % de la population totale, le quotidien israélien *Haaretz*² publie une étude comparative de différents conflits récents. La guerre en Syrie a fait, en treize ans (2011-2024), 400 000 morts, soit 2 % de la population ; celle en Yougoslavie (1991-2001) a fait 100 000 morts en dix ans, soit 0,50 % de la population. En termes de pourcentage de population, selon le professeur Michael Spagat de l'université de Londres interrogé par le quotidien israélien, Gaza fait donc partie des cinq conflits les plus meurtriers de ce siècle. Mais, « si l'on tient compte du temps qu'il a fallu pour tuer 2 % de la population, le cas de Gaza pourrait être sans précédent ».

Cette guerre se déroule aussi sur un territoire très réduit, à peine 360 kilomètres carrés (contre 600 000 km² pour l'Ukraine), et les civils n'ont nulle part où se réfugier, trimbalés par les directives israéliennes d'une ville à une autre, d'un quartier à un autre, soi-disant vers des zones sûres qui finissent par être bombardées. Contrairement à tous les autres conflits en cours, du Soudan à l'Ukraine, ils ne peuvent pas se réfugier dans un pays voisin.

Israël affirme vouloir détruire le Hamas, mais dans la réalité, il s'agit de rendre Gaza inhabitable, de poursuivre la politique d'épuration ethnique contre les Palestiniens commencée en 1947-1949 et poursuivie en 1967.

Une riposte au 7 octobre ?

Pour certains, le niveau de violence à Gaza serait une « riposte » aux attaques du 7 octobre dont le seul but aurait été de « tuer des Juifs ». Cette vision revient à occulter des décennies d'histoire et le fait que la Palestine est occupée, comme l'a confirmé la Cour internationale de justice (CIJ), le 19 juillet 2024. Elle a déclaré que « les politiques et pratiques israéliennes dans les territoires palestiniens sont illégales et constituent une annexion, une discrimination et une ségrégation. L'avis consultatif, demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies, ordonne à Israël de mettre fin à son occupation, et déclare que le soutien à Israël, en particulier mili-



taire, est illégal ». Ce jugement confirme des dizaines de résolutions des Nations unies, de son assemblée générale, que la communauté internationale, et en premier lieu les pays occidentaux, ont enterrées, réduisant les Palestiniens au désespoir.

Le contexte de l'attaque du 7 octobre 2023

Le 6 octobre 2023, le calme ne régnait pas en Palestine-Israël : le blocus illégal de Gaza se poursuivait ; on assistait à l'extension des colonies et les actions violentes des colons s'intensifiaient, notamment depuis l'entrée au gouvernement de « suprémacistes juifs » affirmés ; les incursions contre la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem se multipliaient. La communauté internationale avait enterré la Palestine et ses millions d'habitants. Devant l'assemblée générale des Nations Unies, Nétanyahou présentait en septembre 2023 une carte du Proche-Orient dont la Palestine avait été tout simplement effacée et intégrée à Israël.

L'attaque du Hamas du 7 octobre avait d'abord pour objectif de remettre la question palestinienne au cœur de l'actualité politique, de briser le processus de normalisation d'Israël avec les États arabes, notamment l'Arabie saoudite. Il s'agissait aussi de porter un coup à l'appareil militaire israélien réputé invincible, et l'organisation a pris le contrôle d'une demi-douzaine de bases et tué environ 300 soldats et membres de l'appareil sécuritaire. Plus de 250 otages ont été capturés, dans l'espoir de les échanger contre les milliers de prisonniers palestiniens qui sont aussi, en fait, des otages. Au cours de cette attaque, des crimes de guerre ont été commis, des civils ont été tués et d'autres enlevés. Ce sont incontestablement des violations du droit humanitaire qu'il faut déplorer ; mais ces violations

sont avant tout le résultat de la violation du droit politique international qui affirme le droit à l'autodétermination. La négation de ce droit est à l'origine de toutes les guerres. Et si le Hamas a commis des crimes, que dire de ceux que commet l'armée israélienne ? La Cour pénale internationale (CPI) a prévu l'inculpation de deux dirigeants israéliens, c'est la première fois qu'elle menace des dirigeants occidentaux. Reste à savoir si elle aura le courage d'émettre les mandats d'arrêt contre Nétanyahou, malgré les incroyables pressions des pays occidentaux, dont celles de la France.

Tuer les messagers

Une des caractéristiques de cette guerre génocidaire a été mise en avant le 12 janvier 2024 par l'avocate irlandaise Blinne Ní Ghrálaigh qui défendait la requête sud-africaine devant la Cour internationale de justice (CIJ) : Gaza représente « le premier génocide de l'histoire durant lequel les victimes diffusent leur propre destruction en temps réel dans l'espoir désespéré, et pour l'instant vain, que le monde puisse faire quelque chose ».

Et ces images, la plupart des médias occidentaux ont refusé, durant des mois, de les montrer et ont ainsi accompagné le génocide en cours. Quand ils s'y sont résignés, c'est en minimisant les faits, en refusant d'utiliser le terme de « génocide », en parlant de riposte justifiée. Alors qu'Israël continue de refuser l'entrée de journalistes étrangers à Gaza – autrement que sur invitation des unités en campagne – peu de protestations se sont élevées en Occident contre le traitement des journalistes palestiniens à Gaza qui documentaient en direct ce qui s'y passait. La profession, en France, ne s'est guère mobilisée contre l'assassinat de plus de 160 journalistes palestiniens, un nombre jamais

atteint par les conflits récents. Si ces reporters avaient été européens, que n'aurait-on pas entendu !

On assiste ainsi, à l'échelle mondiale, à deux récits qui s'affrontent : le discours occidental qui justifie l'action israélienne ; le discours du reste du monde qui dénonce non seulement le génocide, mais aussi l'hypocrisie occidentale dont la défense du droit international et des droits humains s'arrêtent aux frontières d'Israël. Ce schisme est porteur de grands dangers pour l'avenir.

Briser le cycle des guerres

Peut-on sortir de ce cycle de guerre et ne pas se contenter d'un simple cessez-le feu à Gaza ? Oui, à une condition : faire pression sur Israël qui refuse depuis des années d'accepter la création d'un État palestinien. La France, qui fut dans des temps lointains, porteuse d'un discours engagé en faveur des Palestiniens et du droit international, s'est alignée sur le gouvernement d'extrême droite israélien. Elle pourrait pourtant peser dans le bon sens. En suspendant toutes ses ventes d'armes à Israël (même si elles ne sont pas massives, ce serait un geste symbolique) ; en reconnaissant l'État de Palestine à la suite de l'Espagne, de l'Irlande, de la Norvège ; en demandant à l'Union européenne de suspendre l'accord d'association avec Israël et en prenant des sanctions unilatérales portant notamment sur la coopération sécuritaire et industrielle.

Alain Gresh, directeur du journal en ligne OrientXXI.info

¹ Voir, par exemple, ses déclarations au parlement européen le 24 avril 2024.

² Nir Hasson, "The Numbers Show : Gaza War is one of the bloodiest of the 21st Century", Haaretz, 14 août 2024.